

BULLETIN DE PAIE

STAYLIT SAS 35000 Rennes SIRET : 123 000 000 00000 URSSAF : Bretagne		Mme. Camille MORVAN 35000 Rennes N° Sécurité sociale : 2 89 02 35 000 000 0 Emploi : Assistante administrative Statut : Non-cadre — Échelon B1
Période	Date de paiement	Convention collective
Juin 2026	30/06/2026	Bureaux d'études techniques et sociétés de conseils - IDCC 1486

Identité de l'entreprise et du salarié(e).

Horaire mensuel : 151,67 h	Ancienneté : 2 ans, 3 mois	Contrat : CDI
----------------------------	----------------------------	---------------

Détail de la rémunération et des cotisations

Libellé	Base	Taux salarial	Retenue salariale	Taux patronal	Charge patronale
Salaire de base (151,67 h)			2 500,00 €		
Prime qualité			100,00 €		
Salaire brut soumis à cotisations			2 600,00 €		
Sécurité sociale - Maladie	2 600,00 €	0,00 %	0,00 €	7,00 %	182,00 €
Sécurité sociale - Vieillesse plafonnée	2 600,00 €	6,90 %	179,40 €	8,55 %	222,30 €
Sécurité sociale - Vieillesse déplafonnée	2 600,00 €	0,40 %	10,40 €	2,11 %	54,86 €
Allocations familiales	2 600,00 €	—		3,45 %	89,70 €
Accidents du travail	2 600,00 €	—		2,10 %	54,60 €
FNAL (entreprise < 50 salariés)	2 600,00 €	—		0,10 %	2,60 €
Retraite complémentaire - Tranche 1	2 600,00 €	3,15 %	81,90 €	4,72 %	122,72 €
CEG (Contribution équilibre général) T1	2 600,00 €	0,86 %	22,36 €	1,29 %	33,54 €
Assurance chômage	2 600,00 €	0,00 %	0,00 €	4,05 %	105,30 €
AGS	2 600,00 €	—		0,25 %	6,50 €
Contribution formation professionnelle	2 600,00 €	—		1,55 %	40,30 €
Taxe d'apprentissage	2 600,00 €	—		0,68 %	17,68 €
Total des cotisations et contributions			294,06 €		932,10 €
CSG déductible (base 98,25 % du brut)	2 554,50 €	6,80 %	173,71 €		
CSG/CRDS non déductible	2 554,50 €	2,90 %	74,08 €		

Libellé	Base	Taux salarial	Retenue salariale	Taux patronal	Charge patronale
Indemnité de panier (22 j x 10,00 €)		Non soumis	220,00 €		

Récapitulatif

Salaire brut soumis à cotisations (dont prime qualité 100,00 €)	2 600,00 €
Total cotisations et contributions salariales	-541,85 €
Net social	2 058,15 €
Net imposable	2 132,23 €
Indemnité de panier (non soumise à cotisations ni à l'impôt)	220,00 €
Net à payer avant impôt sur le revenu	2 278,15 €
Prélèvement à la source (taux personnalisé : 2,50 % sur le net imposable)	-53,31 €

NET PAYÉ (après impôt sur le revenu) 2 224,84 €

Versé par virement bancaire le 30/06/2026

Cumuls

Cumul brut annuel	Cumul net imposable	Congés payés acquis
15 600,00 €	12 793,38 €	2,5 jours

Eléments de salaire soumis à cotisation salariale : ex : heures supp, 13ème mois, prime autre

Toutes vos cotisations destinées à l'Urssaf ou aux caisses de retraite. Il s'agit de :

Le total du salaire brut – les charges salariales – votre prélèvement à la source pour les impôts + les indemnités non soumises à charge

Vos cumuls de salaires sur l'année (utile pour les impôts)

Eléments de salaire non soumis à cotisation comme les indemnités panier ou déplacements